

subvention irrévocable sur la foi d'une interprétation de l'accord de 1949. Bien que le reste du Canada ait été très reconnaissant envers les habitants de Terre-Neuve d'accepter de se joindre au Canada, car, somme toute, il s'agissait de leur propre décision, celle-ci a été mûrie. En revanche, ces gens avaient peut-être le droit de prendre leur décision, mais le reste du pays avait certes aussi le droit de prendre la sienne. Quant à ma province et au reste du Canada, qui devront peut-être assumer le fardeau de cette subvention, ils ont aussi le droit de discuter et d'accepter le montant que l'article 29 peut représenter dans l'esprit des habitants de Terre-Neuve.

Nous sommes disposés à adopter ce projet de résolution afin qu'on puisse nous présenter le bill. Nous serons alors prêts à discuter de la question à la lumière de la proposition du gouvernement. Une promesse faite au cours d'une campagne électorale ne saurait engager le Parlement canadien, que cette promesse ait été formulée par un homme qui tentait de devenir premier ministre du pays, par un ministre ou par un député de cette province. Ce qui compte à cet égard, c'est la volonté de la Chambre des communes et du Sénat.

Cette question, je l'ai dit à maintes reprises, doit être tranchée par les représentants de la population du reste du Canada. S'ils veulent bien verser à Terre-Neuve la subvention établie à perpétuité—je ne tente pas ici de deviner les dispositions du bill—ce montant constituera alors le prix que les contribuables devront payer pour l'entrée de cette province au sein de la Confédération. Toutes les autres considérations mises de côté, l'ensemble du Canada a sûrement bien accueilli l'incorporation au pays des habitants de Terre-Neuve.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Lambert: Volontiers.

L'hon. M. Pickersgill: Parlait-il au nom de son parti?

L'hon. M. Lambert: Je parle à titre...

L'hon. M. Monteith: Le ministre a lancé un ballon politique avec ce projet de loi. S'il cessait ses manœuvres politiques, il ferait avancer le projet.

L'hon. M. Starr: Pourquoi le ministre mêle-t-il la politique à toutes ces choses? Il s'agit des affaires du pays.

[L'hon. M. Lambert.]

L'hon. M. Lambert: Le ministre parle-t-il pour chaque membre de son parti?

L'hon. M. Pickersgill: Je parle au nom du gouvernement.

L'hon. M. Lambert: Parlez-vous au nom de chaque membre de votre parti et des représentants de ma province?

L'hon. M. Pickersgill: Je l'ignore.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, le ministre adopte une attitude très révélatrice. Son parti ne compte aucun représentant de ma province ni aucun représentant de la province voisine, la Saskatchewan. Est-ce que plusieurs autres provinces seront tenues à l'écart? Je signale au ministre que son parti n'a peut-être aucun représentant dans ces provinces, parce qu'il n'y possède aucun mandat. S'il faut que je le répète une troisième fois, je lui signalerai qu'en dépit de plusieurs élections, il n'a aucun mandat dans ces provinces qui font partie du Canada au même titre que les autres. C'est un fait qu'on semble trop souvent oublier.

Je voudrais souligner au ministre qu'il devrait se rendre dans ces provinces, afin d'examiner la situation au lieu de s'enfermer ici dans sa tour d'ivoire ou d'écouter certaines autres provinces lui dire quelle devrait être la constitution canadienne. Il s'agit d'une association.

L'hon. M. Pickersgill: D'accord.

L'hon. M. Lambert: Très bien. Dans une association, on tient compte des opinions exprimées ouvertement et librement et qui ne sont jamais imposées. Je suis tout à fait disposé à en discuter avec les intéressés, mais on ne me les imposera pas. Sous ce rapport, je crois que j'exprime le point de vue de mon parti.

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, le point qui me préoccupe au sujet de cette mesure c'est la raison qui a incité le ministre à ne pas chercher à la faire inclure à titre de modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il me semble qu'étant donné, comme il nous l'a dit et comme d'autres le croient, le caractère sacré de cette mesure, il devrait alors demander la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Pourquoi veut-on en faire une loi distincte au lieu de l'inclure dans une autre qui comporte des dispositions législatives? Comment le ministre améliore-t-il la situation?

• (9.40 p.m.)

Si le ministre croit vraiment, et je pense qu'il est d'avis que quelque chose devrait être